



République Française
Collectivité Territoriale de Martinique
Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021**

Présidence : Bruno Nestor AZEROT
Date de convocation : 09 décembre 2021
Nombre de conseillers en exercice : 20
Nombre d'élus présents pour ce point : 13
Nombre de procuration : 03

Extrait n°BC-12-2021/264

Objet : Approbation du plan de financement des activités prévisionnelles relatives à l'animation du contrat littoral Nord pour l'année 2022.

ETAIENT PRESENTS :

Bruno Nestor AZEROT, Frédéric BUVAL, Thierry MARECHAL, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTE, Charles CARISTAN, Annick COMIER, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PERASTE.

AVAIENT DONNE PROCURATION

Christian RAPHA à Frédéric BUVAL, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE, Olivier JEAN-DENIS Annick COMIER.

ETAIENT ABSENTS OU EXCUSES

Christian RAPHA, Félix ISMAIN, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN, Jiovanny WILLIAM.

Partis en cours de séance : Marie-Thérèse CASIMIRIUS, Olivier JEAN-DENIS.

Le Bureau Communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire modifiant notamment la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant diverses mesures de gestion de la crise sanitaire ;

Considérant que le projet de Contrat Littoral Nord s'inscrit dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau d'octobre 2000 qui vise le retour au bon état écologique de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Ce cadre se décline, à l'échelle nationale, à travers la loi sur l'Eau et les milieux aquatiques de 2006.

Considérant que le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) instaure ce cadre réglementaire à l'échelle régionale. Il définit la politique de gestion équilibrée de la ressource en eau, de protection des écosystèmes ainsi que les objectifs à atteindre, au niveau du bassin hydrographique de la Martinique, pour une durée de 6 ans ;

Considérant que le projet Contrat Littoral a débuté par une phase d'état des lieux qui a duré 2 ans (2019-2021). Il s'agissait de compiler et synthétiser l'ensemble des données récoltées afin d'obtenir un « état initial » le plus précis possible qui constitue une base de réflexion en vue de définir les enjeux littoraux intégrant le lien terre-mer, les attentes et la vision des acteurs mobilisés ;

Considérant que la restitution de l'état des lieux s'est tenue le 19 mars 2021 avec le comité de suivi technique, constitué à l'occasion. Le comité a validé les conclusions de l'étude et participé à la définition des grands enjeux environnementaux du littoral Nord.

A la suite de cette réunion du comité, le rapport d'état des lieux du Contrat littoral Nord a été intégré à un dossier de candidature en vue de l'obtention d'un agrément provisoire auprès du Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) ;

Considérant que le CEB, en séance plénière du 10 juin 2021 a émis un avis favorable à l'agrément provisoire du contrat littoral, à la suite de la présentation du dossier. Cet agrément officialise la démarche et permet de lancer les prochaines phases de co-construction du programme d'actions du Contrat Littoral Nord ;

Considérant que l'animation du Contrat du Littoral Nord sera rythmée par plusieurs actions durant l'année 2022.

L'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord constituera une étape importante pour la démarche. La concertation avec les différents partenaires qu'elle impliquera, nécessite une bonne maîtrise des techniques d'animation et de travail en groupes afin de recueillir le meilleur produit intellectuel possible.

C'est en ce sens que CAP Nord Martinique opte pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour mener à bien la co-construction du programme d'actions du Contrat Littoral Nord.

A cet effet, une partie de l'activité sera consacrée au lancement et au suivi de la procédure de marché public afin de sélectionner, dans les meilleurs délais, le

prestataire de qualité capable de mener à bien la mission confiée. Le démarrage de l'AMO pour l'élaboration du programme d'actions du Contrat Littoral Nord est prévu pour juin 2022 ;

Considérant que le territoire Nord de la Martinique est concerné par un processus érosif de son littoral qui atteint des niveaux importants à l'échelle du territoire auquel s'ajoute la problématique de dégradation des masses d'eau et des milieux aquatiques ;

Considérant qu'il semble opportun, à ce stade de la démarche, d'amorcer des actions de sensibilisation et de partage des connaissances, à travers des visites de terrain pour apprécier l'ampleur des enjeux in-situ et la problématique auprès de partenaires institutionnels et des élus communautaires. Pour ce faire, il est prévu de réunir les partenaires autour de la découverte de l'écotourisme nautique lors d'une visite en mer. L'écotourisme est un segment du tourisme qui utilise le patrimoine naturel de manière durable et pour créer l'attractivité du territoire, encourage sa sauvegarde et cherche à sensibiliser la population à l'environnement ;

Considérant que les dépenses prévisionnelles pour l'année 2022, sont estimées 71 436,34 euros et réparties comme suit :

- Animation / coordination du Contrat Littoral Nord :

- Fonctionnement de la cellule animation : salaires du personnel, frais de fonctionnement, matériel et équipements.
- Actions d'animation : journée de découverte de l'écotourisme nautique à destination des élus communautaires et de partenaires institutionnels.

Considérant que des aides financières ont été sollicitées auprès de l'ODE pour un montant de 35 718,17 euros, soit un taux de participation de 50% pour cette opération ;

Considérant le plan de financement suivant :

Dépenses

Dépenses salaires personnels		67 486,34
Frais de fonctionnement		450,00
Frais d'animation et de coordination		3 500,00
TOTAL (TTC)		71 436,34

Recettes

ODE	50%	35 718,17
CAP NORD	50%	35 718,17
TOTAL (TTC)	100%	71 436,34

Considérant que la commission finances a émis un avis favorable sur le plan de financement prévisionnel de 2022 pour les activités liées à la mise en œuvre du Contrat Littoral Nord le 13 décembre 2021 ;

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE**Article 1 :**

D'approuver le plan de financement des activités prévisionnelles relatives à l'animation du Contrat Littoral Nord pour l'année 2022 » comme suit :

Dépenses

Dépenses salaires personnels		67 486,34
Frais de fonctionnement		450.00
Frais d'animation et de coordination		3 500.00
TOTAL (TTC)		71 436,34

Recettes

ODE	50%	35 718,17
CAP NORD	50%	35 718,17
TOTAL (TTC)	100%	71 436,34

Article 2 :

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Trésorière, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Vote

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 24 janvier 2022

Le Président

Bruno Nestor AZEROT

